

FORMULAIRE EMPLOYEUR

Annexe A

Pour information aux directeurs : L'EMPLOYEUR NE PEUT PAS ETRE L'ÉCOLE.

Participation d'intervenants extérieurs rémunérés aux activités EPS dans le 1^{er} degré

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

Demande formulée par : ☐ Collectivité territoriale* :
☐ Association* :
☐ Comité* :
☐ Autre* :

*Nom du demandeur et communes d'intervention à noter impérativement.

Je soussigné(e), nom, prénom **qualité**, **adresse** et **courriel** du demandeur :
.....

Demande que :

Intervenant concerné

NOM PRÉNOM et **courriel** de l'intervenant(e) :
.....

Puisse participer comme intervenant(e) extérieur(e) aux activités d'enseignement dans les écoles d'Indre et Loire, au titre de la discipline EPS.

Précisez l'activité concernée :

Qualité professionnelle et statut de ce personnel :
.....

L'employeur, (qualité et signature) :

Avis de l'IEN Chargé(e) de la discipline	Décision du directeur académique des services de l'éducation nationale

À retourner à l'IEN de la circonscription au moins 5 semaines avant le début prévu des activités.

Joindre une copie du (des) diplôme(s), le formulaire de demande d'agrément pour les intervenants bénévoles, agents non titulaires ou fonctionnaires agissant en dehors des missions prévues par leur statut particulier et le projet pédagogique (annexe D).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sauf mention particulière, cet agrément est départemental et est accordé pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour toute nouvelle intervention auprès de scolaires, une copie de cet agrément sera à joindre à un projet pédagogique. Le tout sera alors envoyé par l'école à l'IEN de la circonscription pour avis avant le début de la mise en œuvre des séances.

Cadre réservé au conseiller pédagogique de circonscription.

Cet intervenant a déjà été agréé pour l'année 2025-2026, le/...../..... ☐ Exempt de nouvelles signatures IEN/DASEN

Certifié le/...../..... par CPC de la circonscription